

## AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

### Modifications ponctuelles du PAG – Christnach, Mullerthal et Waldbillig

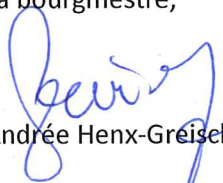
Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Waldbillig a approuvé dans sa séance du 22 décembre 2017, conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet des modifications ponctuelles du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Waldbillig concernant des fonds sis à Christnach (zone de sports et de loisirs – Golf-b), Mullerthal (zone de sports et de loisirs – Hôtelière) et Waldbillig (zone d'habitation 1 – lacune dans le tissu urbain existant), accompagnées de l'étude préparatoire et du rapport de présentation.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé avec la délibération du conseil communal pendant quinze (15) jours à la maison communale de Waldbillig où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Les parties réglementaires pourront également être consultées sur le site [www.waldbillig.lu](http://www.waldbillig.lu).

Waldbillig, le 27 décembre 2017

Pour le collège des bourgmestre et échevins.

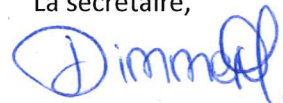
La bourgmestre,



Andrée Henx-Greischer



La secrétaire,



Martine Dimmer